



**Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la
protection de la vie privée
Plan de services en français
2011 -2012**

Message de l'agente de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée

L'agente de révision de l'accès à l'information et la protection de la vie privée assure la surveillance indépendante et impartiale des décisions prises par des organismes publics après avoir reçu une demande de révision en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) et la partie XX de la loi sur l'administration municipale (*Municipal Government Act*), ainsi que sur les questions de confidentialité soulevées relativement à la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) [les « lois »]. Ensuite, l'agente de révision fait enquête sur les demandes ou les plaintes présentées par des personnes ou des groupes qui sont d'avis que leurs droits d'accès à l'information ou leurs droits à la confidentialité, prévus par les lois pertinentes, n'ont pas été respectés par les organismes publics. Après une enquête, l'agente de révision publie un rapport qui inclut ses conclusions et recommandations à l'organisme public provincial, municipal ou local en question visant à réaffirmer ou modifier sa décision et à rectifier ses processus et ses pratiques en ce qui a trait aux demandes d'accès à l'information ou à la protection de la vie privée.

De plus, la loi sur l'agent de révision à la protection de la vie privée (*Privacy Review Officer Act*) donne à l'agente de révision l'autorité de surveiller la façon dont les dispositions sur la confidentialité sont administrées, d'initier une enquête sur la conformité aux dispositions sur la confidentialité, d'entreprendre des recherches, d'informer le public et, sur demande d'un organisme public, d'offrir des conseils et des commentaires au sujet de la confidentialité.

Tel que prévu par la *Loi sur les services en français* et son *Règlement*, je suis heureuse de présenter le plan de services en français du Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour l'exercice 2011-2012.

Respectueusement soumis,

Dulcie McCallum

Agente de révision, Accès à l'information et protection de la vie privée

Agente de révision à la protection de la vie privée

Le 24 février 2011

Réponse aux demandes en français

Le Bureau de révision répondra aux demandes orales et écrites de communiquer en français reçues du public à l'aide des services de traduction, et consultera l'Office des affaires acadiennes afin de pouvoir répondre aux personnes unilingues francophones. Il n'y a pas de demande suffisante à l'heure actuelle pour mettre en œuvre une politique d'offre active, mais le Bureau de révision continuera à surveiller la demande pour des services en français et visera à atteindre cet objectif. Le Bureau de révision poursuivra ses efforts visant à offrir un service interne en français en offrant des possibilités de formation linguistique en français à son personnel.

Inventaire des services en français

Le Bureau de révision offre actuellement les documents suivants en français :

- Rapports annuels du Bureau de révision pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, de 2001 à aujourd'hui
- Brochure intitulée *Un mini-guide à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- Signet promotionnel du Bureau de révision
- Cartes d'affaires de l'agente de révision

Contribution à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone

Le plan du Bureau de révision inclut la communication avec la communauté acadienne et francophone en français à l'aide des services de traduction, et poursuit la promotion de la formation linguistique en français auprès de son personnel. Les membres de la communauté acadienne pourront ainsi exercer leurs droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois pertinentes, dans la langue de leur choix.

La participation du Bureau de révision au Comité de coordination des services en français améliorera la compréhension de la communauté acadienne et francophone et contribuera à un meilleur service pour cette communauté.

Tableau 1
Progrès pour 2010-2011 et buts, objectifs et mesures pour 2011-2012
Bureau de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la
vie privée

Objectifs	Buts et objectifs du ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011	Mesures prévues en 2011-2012
<p><u>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</u> Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 S'acquitter de ses obligations prévues par la <i>Loi sur les services en français</i> et son <i>Règlement</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Devenir un membre actif du Comité de coordination des services en français d'ici au printemps 2010. ▪ Effectuer des consultations et des recherches et publier le plan de services en français du Bureau de révision conformément à la <i>Loi sur les services en français</i> et à son <i>Règlement</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participé activement au Comité de coordination des services en français à partir de juillet 2010. ▪ Rédaction, traduction et publication sur le site Web du Plan de services en français du Bureau de révision. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer de participer au Comité de coordination des services en français. ▪ Effectuer des consultations et des recherches et publier le plan de services en français du Bureau de révision conformément à la <i>Loi sur les services en français</i> et à son <i>Règlement</i>.
<p><u>Objectif 2 – Prestation de services en français</u> Consulter, planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>Évaluer les besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone et les services actuels pour déterminer comment ces besoins peuvent être abordés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les mesures que prendra le Bureau de révision pour préserver ou améliorer les services offerts en français. ▪ Suivre le processus de consultation établi par le sous-comité des Affaires acadiennes afin d'apprendre de ces résultats. ▪ Prévoir au budget la traduction de la publication intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights - A Citizen's Guide for Nova Scotians</i> et publier la version française sur le site Web du Bureau de révision. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La publication du Bureau de révision intitulée <i>Respecting Your Access and Privacy Rights - A Citizen's Guide for Nova Scotians</i> a été traduite en français (<i>Respect de vos droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée – Un guide du citoyen pour les Néo-Écossais</i>). ▪ Un membre du personnel a commencé à suivre une formation linguistique en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publier la version française du <i>Guide du citoyen</i> et l'afficher sur le site Web du Bureau de révision; en faire la distribution aux bibliothèques, aux centres Accès Nouvelle-Écosse et aux bureaux des députés; étudier la possibilité de distribuer le document aux communautés acadiennes et francophones. ▪ Créer une page sur le site Web du Bureau de révision qui présente tous les documents disponibles en français.

Objectifs	Buts et objectifs du ministère en 2010-2011	Mesures prévues en 2010-2011	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs en 2010-2011	Mesures prévues en 2011-2012
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afficher le logo <i>Bonjour!</i> pour diriger les citoyens vers cette page.
<p><u>Objectif 3 – Développement communautaire et amélioration des capacités</u> Appuyer la communauté acadienne et francophone dans son développement à long terme et sa durabilité.</p>	<p>Évaluer de quelle façon les plans futurs pour les services en français favoriseront la préservation et l'essor de la communauté acadienne et francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tirer profit du fait d'être membre du Comité de coordination des services en français pour apprendre des consultations effectuées par les Affaires acadiennes et d'autres ministères au sujet des priorités et des besoins de la communauté acadienne et francophone. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un membre du personnel a assisté à l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'appuyer les membres du personnel du Bureau de révision qui souhaitent obtenir une formation linguistique en français. ▪ Encourager le personnel à assister à l'atelier <i>Coup d'œil sur l'Acadie</i>.